



Délais et entente sur les travaux à faire non respectés

Par **lililouloufr**, le **26/11/2013** à **15:03**

Bonjour,

J'ai fait appel à une entreprise en vue d'installer 3 volets roulants en extérieur et motoriser un portail existant. Quand le technico-commercial est venu, il nous a dit que, concernant les 3 volets roulants il n'y aurait aucun souci pour les poser en extérieur mais que notre portail en bois était beaucoup trop abîmé pour supporter une motorisation. Nous avons donc écouté ses conseils et choisi avec lui un nouveau portail. Il nous a présenté le 18/09/2013 un devis pour les 3 volets extérieurs, le portail et la motorisation. Le 17/10/2013, nous avons signé le devis et envoyé un acompte (et non des arrhes) de 40% du montant global. Sur le devis ne figure aucun délai ni d'estimation de début ni de fin des travaux. Oralement, la personne nous avait donné un délai de 3 semaines pour les volets et 6 semaines pour le portail. Le 12 ou le 13 novembre, n'ayant toujours aucune nouvelle de l'entreprise, je téléphone et laisse un message demandant où la commande en était. Le lendemain une autre personne de cette entreprise me rappelle pour me dire que la personne à qui j'avais eu à faire ne travaillait plus dans cette entreprise (licenciement et départ plus tôt que prévu si j'ai bien compris) et qu'en plus, il n'avait non seulement pas lancé de commande mais en plus, il n'avait même pas noté les mesures de nos fenêtres et de notre portail ! Tout était donc à refaire. Le 18/11/2013 ce nouveau technico-commercial vient à notre domicile pour reprendre les mesures exactes et nous annonce que sur une des fenêtres, le store ne pourra pas être à l'extérieur, mais devra se poser à l'intérieur. Parallèlement à cela, nous avons fait appel à un menuisier pour nous confirmer que notre portail existant était effectivement trop abîmé pour être motorisé. Et là, le menuisier nous dit que, pas du tout, le bois est en très bon état, pas "pourri" du tout, et donc aucun souci. Je dis alors à l'entreprise que je ne veux plus du portail. Et là, refus en bloc, nous avons signé et accepté par l'acompte le devis, nous ne pouvons donc plus rien modifier. Je suis donc perplexe, car cette entreprise a le droit de ne pas respecter les délais, de

changer le contenu du devis après signature et chèque d'acompte, puisque notre store ne sera plus extérieur mais intérieur, de me mentir en me disant que mon portail doit être changé, et moi, je n'ai le droit de rien modifier ?

Je me tourne donc aujourd'hui, car je me retrouve dans une situation qui me semble injuste, et je suis sûre que j'ai un peu plus de droits que ce que cette entreprise veut me faire croire ! Je vous remercie d'avance pour les conseils que vous m'apportez pour m'aider à faire face à cette situation.

Je vous souhaite une bonne journée, meilleure que la mienne en tous cas !